

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3018

8 décembre 2011

SOMMAIRE

1492i Investments	144857	Saim S.A.	144864
200 Gray's Inn Road S.à r.l.	144837	Servais S.A.	144855
21 Media Entertainment, s.à .r.l.	144837	Viender Finance S.A.	144818
4X4 by Kontz	144838	VISLAVIE Centre de beauté, de soins et de bien-être S. à r. l.	144818
Bâteau de Fruits de Mer SA	144846	Voltige Luxembourg	144822
Domulux S.A.	144847	Wally Yachts S.A.	144825
DVD Futur Sàrl	144847	Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.	144822
Eggborough HoldCo 2 S.à r.l.	144847	Weatherford Holding (Luxembourg) S.à r.l.	144822
Elbatec Sàrl	144847	Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl	144822
Electra Sàrl	144848	Weatherford Luxembourg S.à r.l.	144822
Eurostamm A.G.	144856	Webworks S.à r.l.	144825
Fiduciaire GL Sàrl	144856	Webworks S.à r.l.	144826
Fresh Nails Franchise (Luxembourg) S.à r.l.	144856	Willcox Investments S.A.	144826
General Research Trading S.à r.l.	144857	WLM S.A.	144826
Genitec S.A.	144857	WMT Global Management S.à r.l.	144826
G&G Express S.à r.l.	144856	WMT Pinnacle Holdings S.à r.l.	144830
GKF-Group Holding S.A.	144857	World Immo Invest S.A.	144830
Habersti SA, SPF	144864	YEP Aviation	144830
LGF Europe S.à r.l.	144831	YEP Aviation	144831
Mondi Technology Investments S.A.	144818	Zansi S.A.	144833
OIRP Investment 11 S.à r.l.	144827	ZapFunding S.à r.l.	144831
OIRP Investment 4 S.à r.l.	144834	ZapHolding International S.A.	144834
Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l.	144823	Zeta Due Finance S.A.	144834
Polaris Capital Group S.à r.l.	144831	Zeta Finance S.A.	144834
Prologis European Holdings XXV S.à r.l.	144838	Zeta Tre Finance S.A.	144837
Prologis France Holding S.à r.l.	144848		

Viender Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 64.852.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur et président Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 02 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011150176/13.

(110174209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

VISLAVIE Centre de beauté, de soins et de bien-être S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 40, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 106.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150177/10.

(110174369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Mondi Technology Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 96.214.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of October.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "MONDI TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A.", a Luxembourg "société anonyme", having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 96.214 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on 7 October 2003, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1150 on 4 November 2003.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, MONDI, a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 98.996 (the "Sole Shareholder"), represented by Ms Alexia UHL, private employee, residing in Luxembourg, duly authorized to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 509,476 (five hundred nine thousand four hundred seventy-six) shares with a nominal value of EUR 2 (two Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of directors;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation and declares that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 1,018,952 (one million eighteen thousand nine hundred fifty-two Euros) divided into 509,476 (five hundred nine thousand four hundred seventy-six) shares having a nominal value of EUR 2 (two Euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- It is the sole owner of all the shares of the Company.

- It approves the interim balance sheet of the Company as at 21 October 2011 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

the Company does no longer carry out any activity;

all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing provisions for taxation, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer. The Sole Shareholder also undertakes to realise payment of those tax on issuance of the tax assessments by the Luxembourg Tax Authorities. The said taxes concerning the year 2011 are estimated as follows:

corporate income taxes amounting to EUR 1,575

net wealth taxes amounting to EUR 62

The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank accounts of the Company, to close the said bank accounts and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution

Discharge is given to the following directors of the Company for their mandates until today:

- Mr James PATERSON, with professional address at Aviator Park, Station Road, GB-KT15 2PG Addlestone, Surrey;
- Mr David FISHER, with private address at 39, rue des Genêts, L-8131 Bridel;
- Mr Tony ATTWOOD, with private address at 96, rue Principale, L-6990 Luxembourg; and
- Ms Yannick POOS, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Sixth resolution

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

The share register of the Company shall be cancelled.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party known to the notary by his name, first name and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à anonyme «MONDI TECHNOLOGY INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.214 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 4 novembre 2003, numéro 1150.

A comparu:

L'associée unique de la Société, «MONDI» une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98.996 («l'Associé Unique»), représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant à Luxembourg, dûment autorisée à représenter l'Associée Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 509,476 (cinq cent neuf mille quatre cent soixante-seize) parts sociales, d'une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil d'Administration;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution

L'Associée Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associée Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation et déclare que:

- le capital social de la Société s'élève actuellement à 1,018,952 EUR (un million dix-huit mille neuf cent cinquante-deux euros), représenté par 509,476 (cinq cent neuf mille quatre cent soixante-seize) parts sociales, d'une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- il est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- il approuve la situation financière intérimaire de la Société au 21 octobre 2011 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associée Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration

et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associée Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associée Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associée Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur des comptes en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associée Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associée Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux provisions pour impôts existantes sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associée Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation. L'associée Unique s'engage également à organiser le paiement de ces impôts dès l'émission des bulletins d'imposition par l'administration fiscale luxembourgeoise. Les impôts concernés pour l'année 2011 sont estimés comme suit:

impôt sur le revenu des collectivités pour un montant de 1.575 EUR

impôt sur la fortune pour un montant de 62 EUR

(iv) l'Associée Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution

L'Associée Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

- Mr James PATERSON, avec adresse professionnelle au Aviator Park, Station Road, GB-KT15 2PG Addlestone, Surrey;
- Mr David FISHER, avec adresse privée au 39, rue des Genêts, L-8131 Bridel;
- Mr Tony ATTWOOD, avec adresse privée au 96, rue Principale, L-6990 Luxembourg; and
- Me Yannick POOS, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Sixième résolution

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Il sera procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg et date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Après lecture faite des présentes à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, cette personne a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2011. LAC/2011/47170. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148273/189.

(110172296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Voltige Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 56.599.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011150178/10.

(110174087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 90.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011150179/11.

(110174356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Weatherford Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 103.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford Holding (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011150180/11.

(110174353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl

Signature

Référence de publication: 2011150181/11.

(110174280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Weatherford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weatherford Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011150182/11.

(110174277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.618.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of October.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seven hundred thirty-five thousand four hundred seventy-five euro (EUR 735,475.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883 (the "Shareholder"), incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2016 of 27 October 2006. The articles of association of the Company have last been amended following a deed of the Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 23 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1369 of 24 June 2011,

hereby represented by Maître Marianne Smetryns, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 October 2011,

the said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.618, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 2 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1781 of 23 August 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have last been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 5 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 87 of 15 January 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Ms. Pia Housse, with professional address at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may, in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de sept cent trente-cinq mille quatre cent soixante-quinze euro (EUR 735.475,-), avec siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.883 (l'«Associé»), constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2016 du 27 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 23 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1369 du 24 juin 2011,

représentée aux fins des présentes par Maître Marianne Smetryns, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 20 octobre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion Income Partners Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.618, avec siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 2 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1781 du 23 août 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 87 du 15 janvier 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Mme Pia Housse, ayant son adresse professionnelle au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Smetryns, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 octobre 2011. Relation: RED/2011/2240. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148294/140.

(110172088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Wally Yachts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.548.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 octobre 2011

1. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé, la société Ernst & Young S.A., R.C.S. Luxembourg B88073, avec siège social à L-5364 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, a été révoqué avec effet immédiat.

2. La société Grant Thornton Lux Audit S.A., R.C.S. B43298, avec siège social à 83, Pafbruch Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, a été nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31.12.2010.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Pour WALLY YACHTS S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011150183/16.

(110174791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Webworks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6660 Born, 30, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.453.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150184/10.

(110174281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Webworks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6660 Born, 30, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.453.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150185/10.

(110174285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Willcox Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.607.

EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur de type B Monsieur Bertrand MICHAUD, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 03 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011150186/13.

(110174222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

WLM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 112.223.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date 17 octobre 2011 que:

L'assemblée accepte la reconduction des mandats suivants:

- Monsieur Bour Adrien, né le 04/10/1962 à Théding (France), demeurant 13, place Constantin Meunier B-1190 FOREST, pour son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.
- Monsieur Donati Sylvain né le 13/06/1968 à Selongey (France), demeurant 11bi, rue du Mont F-21120 MARCILLY-SUR-TILLE pour son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.
- Monsieur Prost Nicolas né le 01/05/1972 à Dijon (France), demeurant 158, rue d'Angoussart B-1301 BIERGES pour son mandat d'administrateur jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.
- Fidu-concept sàrl, 36 avenue Marie-Thérèse L-2132, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B38136 pour son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011150187/20.

(110174772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

WMT Global Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 21.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.289.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} novembre 2011*En date du 1^{er} novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Gordon Young ALLISON de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur James DEROUIN, né le 20 août 1963 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 805, Moberly Lane, Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit;

- Monsieur James DEROUIN, gérant A
- Monsieur Michael Robert KIDD, gérant B
- Monsieur Martin BROWN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

WMT Global Management S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011150188/22.

(110174362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

OIRP Investment 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.628.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of October.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seven hundred thirty-five thousand four hundred seventy-five euro (EUR 735,475.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883 (the "Shareholder"), incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2016 of 27 October 2006. The articles of association of the Company have last been amended following a deed of the Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 23 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1369 of 24 June 2011,

hereby represented by Maître Marianne Smetryns, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 October 2011,

the said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of OIRP Investment 11 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.628, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 2 July 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1809 of 27 August 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have last been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 10 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1007 of 14 May 2009.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Ms. Pia Housse, with professional address at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may, in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de sept cent trente-cinq mille quatre cent soixante-quinze euro (EUR 735.475,-), avec siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.883 (l'«Associé»), constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2016 du 27 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 23 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1369 du 24 juin 2011,

représentée aux fins des présentes par Maître Marianne Smetryns, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 20 octobre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de OIRP Investment 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), avec siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.628, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 2 juillet 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1809 du 27 août 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 10 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1007 du 14 mai 2009.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Mme Pia Housse, ayant son adresse professionnelle au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Smetryns, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 octobre 2011. Relation: RED/2011/2239. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148296/140.

(110172085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

WMT Pinnacle Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.137.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} novembre 2011

En date du 1^{er} novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Gordon Young ALLISON de son mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur James DEROUIN, né le 20 août 1963 à Michigan, Etats-Unis d'Amérique, ayant l'adresse professionnelle suivante: 805, Moberly Lane, AR 72712 Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur James DEROUIN, gérant A
- Monsieur Michael Robert KIDD, gérant B
- Monsieur Timothy BROWN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

WMT Pinnacle Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011150189/22.

(110174799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

World Immo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 77.758.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 octobre 2011

Les membres du conseil d'administration, délibérant valablement, décident de transférer le siège social de la société de L-1330 Luxembourg, 34a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les membres du Conseil d'administration prennent note que la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges, est la suivante: L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

WORLD IMMO INVEST S.A.

Référence de publication: 2011150190/16.

(110174449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

YEP Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 136.988.

—

Je soussigné, Monsieur Nicolay Bogachev, avec adresse privée 2, rue des Violettes à Strassen (Luxembourg), déclare démissionner de mon mandat de gérant de la société YEP Aviation, Société à responsabilité limitée, RC. Lux: B B 136.988, sise à 26-28, Rives de Clausen, L-2165, à dater de ce jour.

Le 28 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011150192/11.

(110174698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

YEP Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 136.988.

Je soussigné, Monsieur Alexander Khrenov, avec adresse privée 6, rue du Moulin, L-7423 Dondelange, déclare démissionner de mon mandat de gérant de la société YEP Aviation, Société à responsabilité limitée, RG. Lux: B B 136.988, sise à 26-28, Rives de Clausen, L-2165, à dater de ce jour.

Le 28 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011150193/11.

(110174698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

ZapFunding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 162.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150195/10.

(110174519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

**LGF Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Polaris Capital Group S.à r.l.).**

Capital social: EUR 7.030.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 162.856.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LG Fashion Corporation, a company incorporated and governed under the laws of the Republic of Korea, with registered office at 637-1, Shinsa-dong, Kangnam-gu, Seoul, Republic of Korea, and registered under number 355518,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 17, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Polaris Capital Group S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.856 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 9th, 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2419 on October 8th, 2011 .

II. The Company's share capital is set at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from its current name "Polaris Capital Group S.à r.l." to "LGF Europe S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the change of name, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 4 of the Company's articles of association as follows:

"The Company will have the name of "LGF Europe S.à r.l."

Third resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by seven million Euros (EUR 7,000,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) to seven million and thirty thousand Euros (EUR 7,030,000.-) by the creation and issue of seven million (7,000,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription – Payment

Thereupon, LG Fashion Corporation, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the seven million (7,000,000) new shares and to have them fully paid up in the amount of seven million Euros (EUR 7,000,000.-) by a contribution in cash in the amount of seven million Euros (EUR 7,000,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

Forth resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

“The share capital is set at seven million and thirty thousand Euros (EUR 7,030,000.-) represented by seven million and thirty thousand (7,030,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve”.

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LG Fashion Corporation, une société constituée et régie selon le droit de République de Corée, ayant son siège social au 637-1, Shinsa-dong, Kangnam-gu, Séoul, République de Corée, et enregistrée sous le numéro 355518,

ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 17 octobre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination sociale de «Polaris Capital Group S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.856 (la «Société»), et constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2419 du 8 octobre 2011 .

II. Le capital social de la Société est fixé à trente mille euros (EUR 30.000.-) divisé en trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «Polaris Capital Group S.à r.l.» à «LGF Europe S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence du changement de la dénomination sociale, l'associé unique a décidé de modifier et reformuler l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

«La Société a comme dénomination "LGF Europe S.à r.l."»

Troisième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions euros (EUR 7.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente mille euros (EUR 30.000,-) à sept millions trente mille euros (EUR 7.030.000,-) par la création et l'émission de sept millions (7.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Subscription – Payment

Sur ce, LG Fashion Corporation, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux sept millions (7.000.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de sept millions euros (EUR 7.000.000,-) par un apport en numéraire d'un montant de sept millions euros (EUR 7.000.000,-) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de sept millions trente mille euros (EUR 7.030.000,-), représenté par sept millions trente mille (7.030.000) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1844. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148310/129.

(110172026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Zansi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.441.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 2011 a décidé d'accepter les démissions des administrateurs Joseph Collaro et Brigitte Stumm et de ne pas procéder à leur remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011150198/13.

(110174646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

ZapHolding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 162.278.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150197/10.

(110174518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Zeta Due Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 143.729.

EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Michele CANEPA. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 03 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011150199/13.

(110174836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Zeta Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.380.

EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Michele CANEPA. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 03 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011150200/13.

(110174255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

OIRP Investment 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 129.193.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of October.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of seven hundred thirty-five thousand four hundred seventy-five euro (EUR 735,475.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883 (the "Shareholder"), incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 August 2006,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2016 of 27 October 2006. The articles of association of the Company have last been amended following a deed of the Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 23 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1369 of 24 June 2011,

hereby represented by Maître Marianne Smetryns, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 October 2011,

the said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of OIRP Investment 4 S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129.193, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 20 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1674 of 8 August 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Ms. Pia Housse, with professional address at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may, in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-et-unième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de sept cent trente-cinq mille quatre cent soixante-quinze euro (EUR 735.475,-), avec siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.883 (l'«Associé»), constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2016 du 27 octobre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 23 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1369 du 24 juin 2011,

représentée aux fins des présentes par Maître Marianne Smetryns, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 20 octobre 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de OIRP Investment 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), avec siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.193, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 20 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1674 du 8 août 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Mme Pia Housse, ayant son adresse professionnelle au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

144837

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Smetryns, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 26 octobre 2011. Relation: RED/2011/2237. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 26 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148297/137.

(110172077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Zeta Tre Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.347.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte comme administrateur et président Monsieur Vincent CORMEAUX, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, rue Belle Vue, L-1227 Luxembourg en son remplacement de Monsieur Michele CANEPA. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 03 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011150201/13.

(110174802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

200 Gray's Inn Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.735.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 129 du 20 février 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

200 Gray's Inn Road S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2011150202/14.

(110174051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

21 Media Entertainment, s.à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 116.248.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour 21 MEDIA ENTERTAINMENT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011150203/12.

(110174456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

4X4 by Kontz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 128, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 55.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150204/10.

(110174506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Prologis European Holdings XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.276.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of September.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PROLOGIS FUND MANAGEMENT S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.622, (the Management Company) acting in its name but on behalf of Europe Logistics Venture 1, FCP-FIS (the Fund), a fonds commun de placement organized as a specialised investment fund under the law of February 13th, 2007 on specialised investment funds, here represented by Me Emilie Viard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Schiphol (The Netherlands) and Luxembourg on August 29th, 2011 and August 16th, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. Name – Registered office – Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "Prologis European Holdings XXV S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing and exchange of (i) participations in companies the sole object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, estates and interests in any member state of the European Union which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, leasehold interests, land use rights or similar types of real estate interests and/or (y) participations in other companies which have a purpose equivalent to the purpose of the company and (ii) real estate, real estate related rights, estates and interests in any member state of the European Union which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, leasehold interests, land use rights or similar types of real estate interests.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to those companies with an object according to article 3.1. in which the Company directly or indirectly holds an interest. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum – Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution – Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been established, the Management Company acting in its name but on behalf of the Fund, represented as stated above, declares to have subscribed to the five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and agrees to pay them in full by a contribution in kind consisting of five hundred shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each (the Shares), it holds in the share capital of Prologis European Holdings XXVI S.à r.l., a private limited liability company, incorporated under the laws of Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, and having its address at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, the Shares, having an aggregate value of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The Management Company acting in its name but on behalf of the Fund acknowledges that the value of the contribution of the Shares to the Company has been certified by inter alia a certificate dated September 12th, 2011 issued by the sole manager of Prologis European Holdings XXVI S.à r.l. and the Management Company, acting in its name but on behalf of the Fund, and acknowledged and approved by the management of the Company which states in essence that:

1. "The Management Company holds the Shares in its name but on behalf of the Fund;
2. "The Shares are in registered form;
3. The Shares are fully paid-up and represents 100% of the issued share capital of Prologis European Holdings XXVI S.à r.l.;
4. The Management Company, acting in its name but on behalf of the Fund, is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
5. The Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;

6. There exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

7. That all of formalities in connection with the perfection of the transfer of the Shares to the company have been fully performed;

8. The Shares are fully transferable; and

9. as at the day hereof, the Shares are worth at twelve thousand five hundred euros (EUR 12.500,-) , this estimation being based on generally accepted accounting principles.”

Such certificates, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.630, was appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is set at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze septembre.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PROLOGIS FUND MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.622 (la Société de Gestion), agissant en son nom mais pour le compte de Europe Logistics Venture 1, FCP-FIS (le Fonds), un fonds commun de placement organisé en fonds d'investissement spécialisé selon la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, ici représentée par Me Emilie Viard, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Schiphol (Pays-Bas) et Luxembourg, les 29 et 16 août 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Prologis European Holdings XXV S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement et l'échange (i) de participations dans des sociétés dont le seul objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition de participations sans délai pour détenir (x) des actifs immobiliers, des droits immobiliers, des propriétés et des participations dans un Etat membre de l'Union Européenne qui incluront, selon la forme de propriété prédominante dans un marché particulier, la participation dans des propriétés foncières libres ou bien louées à bail, les droits d'utiliser les terres ou d'autres types de droits immobiliers similaires et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ayant un objet social équivalent à celui de la Société, et (ii) des actifs immobiliers, des droits immobiliers, des propriétés et des participations dans un Etat membre de l'Union Européenne qui incluront, selon la forme de propriété prédominante dans un marché particulier, la participation dans des propriétés foncières libres ou bien louées à bail, les droits d'utiliser les terres ou d'autres types de droits immobiliers similaires.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, aux sociétés ayant un objet social en accord avec l'article 3.1 ci-dessus, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'une fois notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum – Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures

des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 16. Dissolution – Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant été établis, la Société de Gestion agissant en son nom mais pour le compte du Fonds, représenté comme indiqué ci-dessus, a souscrit aux cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, et les libère intégralement par un apport en nature de cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les Parts Sociales), qu'elle détient dans le capital social de Prologis European Holdings XXVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, et ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, les Parts Sociales ayant une valeur totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La Société de Gestion agissant en son nom mais pour le compte du Fonds reconnaît que la valeur de l'apport des Parts Sociales dans la Société a été attestée par, inter alia, un certificat en date du 12 septembre 2011 émis par le gérant unique de Prologis European Holdings XXVI S.à r.l. et la Société de Gestion, agissant en son nom mais pour le compte du Fonds, et reconnaît et approuve par le conseil de gérance de la Société que:

1. «La Société de Gestion détient toutes les parts sociales en son nom mais pour le compte du Fonds;
2. les Parts Sociales sont sous forme nominatives;
3. les Parts Sociales sont intégralement libérées et représentent 100% du capital souscrit de Prologis European Holdings XXVI S.à r.l.;
4. la partie comparante est la seule détentrice des Parts Sociales et a le pouvoir de disposer des Parts Sociales;
5. les Parts Sociales ne sont pas grevées d'un nantissement ou un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou d'un usufruit sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne sont soumises à aucun attachement;
6. il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne peut être autorisée que les Parts Sociales lui soient cédées;
7. toutes les formalités en relation avec la cession des Parts sociales avec la Société ont été effectuées;
8. les Parts sociales peuvent être cédées; et
9. à la date de ce jour, les Parts sociales ont une valeur de douze mille-cinq-cents euros (EUR 12.500,-), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement admis.»

Ces certificats, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76.630 est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. Le siège social de la Société est établi au 34-38, avenue de la Liberté, L1930 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Viard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40585. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148314/462.

(110172203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Bateau de Fruits de Mer SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 154.343.

Par la présente, je soussigné Monsieur Vasco TAVARES VALENTE, demeurant à L-5634 Mondorf-les-Bains, 7, route de Luxembourg, démissionne de ma fonction d'administrateur de la société anonyme Bateau de Fruits de Mer S.a., établie et ayant son siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément, inscrite sous le registre du Commerce numéro B 154 343, et cela avec effet immédiat, à compter de ce jour.

Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Monsieur Vasco TAVARES VALENTE.

Référence de publication: 2011150224/12.

(110173892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Domulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Itzig.
R.C.S. Luxembourg B 76.916.

—
Réunion du conseil d'administration du 19 octobre 2011

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Cédric BUTTEX aux fonctions d'Administrateur Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature. La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'Administrateur Délégué, soit par la co-signature obligatoire de l'Administrateur Délégué et d'un autre membre du Conseil d'Administration.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011150263/15.

(110174484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

DVD Futur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 24, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 92.855.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011150264/15.

(110174601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Eggborough HoldCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.986,90.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 152.042.

—
Extrait rectificatif du dépôt L-110171485.04 déposé le 27 octobre 2011

- Suite à une erreur matérielle lors du dépôt du changement des gérants de la Société, veuillez rayer le gérant B suivant:

* Virginia Jennifer Strelen

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011150265/14.

(110174217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Elbatec Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu.
R.C.S. Luxembourg B 150.640.

—
Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150266/10.

(110174594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Electra Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3383 Noertzange, 44, Cité Beaulieu.
R.C.S. Luxembourg B 135.783.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150267/10.

(110174595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Prologis France Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 164.277.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of September.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Prologis European Holdings XXVI S.à r.l., a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here represented by Me Emilie Viard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 16th, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of "Prologis France Holding S.à r.l." (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing and exchange of (i) participations in companies the sole object of which is or will be amended accordingly after the acquisition of such participation without undue delay to hold (x) real estate, real estate related rights, estates and interests in any members state of the European Union which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, leasehold interests, land use rights or similar types of real estate interests and/or (y) participations in

other companies which have a purpose equivalent to the purpose of the company and (ii) real estate, real estate related rights, estates and interests in any members state of the European Union which may, depending on the prevailing form of property ownership in a particular market, include freehold interests, leasehold interests, land use rights or similar types of real estate interests.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to those companies with an object according to article 3.1. in which the Company directly or indirectly holds an interest. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners; and
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution – Liquidation.**

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, Prologis European Holdings XXVI S.à r.l., represented as stated hereabove, declares to have subscribed to 100% of the whole share capital of the Company and to have fully paid up five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. PROLOGIS DIRECTORSHIP Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76.630, was appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is set at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the french translation:
Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis European Holdings XXVI S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, ici représentée par Me Emilie Viard, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Prologis France Holding S.à r.l.» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement et l'échange (i) de participations dans des sociétés dont le seul objet est ou sera modifié en conséquence après l'acquisition de participations sans délai pour détenir (x) des actifs immobiliers, des droits immobiliers, des propriétés et des participations dans un Etat membre de l'Union Européenne qui incluront, selon la forme de propriété prédominante dans un marché particulier, la participation dans des propriétés foncières libres ou bien louées à bail, les droits d'utiliser les terres ou d'autres types de droits immobiliers similaires et/ou (y) des participations dans d'autres sociétés ayant un objet social équivalent à celui de la Société, et (ii) des actifs immobiliers, des droits immobiliers, des propriétés et des participations dans un Etat membre de l'Union Européenne qui incluront, selon la forme de propriété prédominante dans un marché particulier, la participation dans des propriétés foncières libres ou bien louées à bail, les droits d'utiliser les terres ou d'autres types de droits immobiliers similaires.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, aux sociétés ayant un objet social en accord avec l'article 3.1 ci-dessus, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'une fois notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou par les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum – Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 16. Dissolution – Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Prologis European Holdings XXVI S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à 100% du capital social de la Société et avoir entièrement libéré cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. PROLOGIS DIRECTORSHIP Sarl, société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 76.630 est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. Le siège social de la Société est établi au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Viard et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42663. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148315/406.

(110172208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Servais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 122.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150105/9.

(110174262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Eurostamm A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.972.

Der Sitz der Gesellschaft

«EUROSTAMM A.G.»

ist:

11A, Boulevard Joseph II

L- 1840 Luxembourg

Eurostamm A.G.

Unterschrift

Référence de publication: 2011150268/14.

(110174675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Fiduciaire GL Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 123.133.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2011 à 15H

La Société FIDUCIAIRE GL SARL a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de 53-55 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE à 53 Rue de la Libération L-3511 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30/06/2011.

Melle Véronique LANGE / Mme C.SIMON / Melle A. VERDE

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2011150269/18.

(110174384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Fresh Nails Franchise (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 114.887.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 7 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150270/10.

(110174596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

G&G Express S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.124.

Der Sitz der Gesellschaft

«G&G Express S.à.r.l.»

ist:

11A, Boulevard Joseph II

L- 1840 Luxembourg

G&G Express S.à r.l.
Unterschrift

Référence de publication: 2011150271/14.

(110174674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

General Research Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 77.250.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n° 1222/11 rendu en date du 27 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée GENERAL RESEARCH TRADING S.à r.l., dont le siège à L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet, a été dénoncé en date du 1^{er} septembre 2001.

Pour extrait conforme
Maître Clément MARTINEZ
Avocat / Le Liquidateur

Référence de publication: 2011150272/15.

(110174730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Genitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7360 Helmdange, 52, rue de Helmdange.

R.C.S. Luxembourg B 56.402.

Le Bilan du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150273/10.

(110174597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

GKF-Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.970.

Der Sitz der Gesellschaft
«GKF-GROUP HOLDING S.A.»
ist:
11 A, Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

GKF-GROUP HOLDING S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2011150274/14.

(110174672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

1492i Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.280.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the twenty sixth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) Mr. Juan Felipe CAMPUZANO ZULUAGA, born in Medellin Antioquia, Colombia, on March 7, 1980, residing at Calle 24 No. 24-65, Mirador del retiro, el retiro Ant. Colombia, Envigado, Colombia;

2) Mr. Juan Gabriel URIBE DIAZ, born in Medellin Antioquia, Colombia, on December 8, 1975, residing at Carrera 27B No. 27D-Sur 6o. Interior 203, Envigado, Colombia; and

3) Mr. Luis Fernando RESTREPO BEDOYA, born in Medellin Antioquia, Colombia, on May 26, 1978, residing at Calle 2 Sur No. 35 -16 Apto 1407, Medellin, Colombia,

all here represented by Mr. Max MAYER, residing professionally at Junglinster, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "1492i Investments".

Art. 3. The object of the company is the taking of participations in any Luxembourg or foreign company as well as the administration, the management and the enhancement of its portfolio.

It may especially hold shares as unlimited member in corporate partnerships limited by shares (société en commandite par actions), and consequently act as unlimited managing member of said corporate partnerships limited by shares.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five thousand (125,000) shares of ten Cent (EUR 0.10) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds 25, the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The one hundred and twenty five thousand (125,000) shares are all subscribed as follows:

- Mr. Juan Felipe CAMPUZANO ZULUAGA, pre-named, sixty three thousand seven hundred and fifty (63,750) shares;
- Mr. Juan Gabriel URIBE DIAZ, pre-named, thirty thousand six hundred and twenty five (30,625) shares;
- Mr. Luis Fernando RESTREPO BEDOYA, pre-named, thirty thousand six hundred and twenty five (30,625) shares.

All the shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at EUR 1,050.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the shareholders representing the entire corporate capital take unanimously the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

Managers of the category A:

- Mr. Juan Gabriel URIBE DIAZ, pre-named.
- Mr. Luis Fernando RESTREPO BEDOYA, pre-named.

Managers of the category B:

- Mr. Emanuele GRIPPO, company director, born in Bassano del Grappa (Italy) on September 3, 1971, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Juan Felipe CAMPUZANO ZULUAGA, né à Medellin Antioquia, Colombie, le 7 mars 1980, demeurant à Calle 24 No. 24-65 Mirador del retiro, el retiro Ant. Colombia, Envigado, Colombie;

2) Monsieur Juan Gabriel URIBE DIAZ, né à Medellin Antioquia, Colombie, le 8 décembre 1975, demeurant à Carrera 27B No. 27D-Sur 6o. Interior 203, Envigado, Colombie, and

3) Monsieur Luis Fernando RESTREPO BEDOYA, né à Medellin Antioquia, Colombie, le 26 mai 1978, demeurant à Calle 2 Sur No. 35 -16 Apto 1407, Medellin, Colombie,

tous représentés par Monsieur Max MAYER, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "1492i Investments".

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Elle peut en particulier détenir des actions de commandité dans des sociétés en commandite par actions, et en conséquence agir en tant que gérant-commandité dans ces sociétés.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix Cents (EUR 0,10) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse 25, la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre la ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

- Monsieur Juan Felipe CAMPUZANO ZULUAGA, pré-nommé, soixante-trois mille sept cent cinquante (63.750) parts sociales;

- Monsieur Juan Gabriel URIBE DIAZ, pré-nommé, trente mille six cent vingt-cinq (30.625) parts sociales;

- Monsieur Luis Fernando RESTREPO BEDOYA, pré-nommé, trente mille six cent vingt-cinq (30.625) parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.050,- EUR.

Résolutions des associé(e)s

Immédiatement après la constitution de la société, les associé(e)s, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

144864

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Juan Gabriel URIBE DIAZ, pré-nommé.
- Monsieur Luis Fernando RESTREPO BEDOYA, pré-nommé.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né le 3 septembre 1971 à Bassano del Grappa (Italie), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 octobre 2011. Relation GRE/2011/3464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011148490/356.

(110172175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Habersti SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.841.

Der Sitz der Gesellschaft

"HABERSTI SA, SPF"

ist:

11 A, Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

HABERSTI SA, SPF

Unterschrift

Référence de publication: 2011150276/14.

(110174670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Saim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.378.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAIM S.A.

Jacopo ROSSI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011150098/12.

(110174293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.
